

30/06/2018

Sommaire

- > Performances des indices (en %)
- > Point macro
- > Actualité fiscale

« Nous nous réjouissons de vous retrouver le 5 septembre prochain pour la cinquième édition du Crayer-Jordaens Event. Cette année, notre évènement prend encore un peu plus d'ampleur. Vous aurez l'occasion d'admirer des pièces exceptionnelles de la collection Oscar Mairlot qui sera mise en vente à Paris par Sotheby's, ainsi qu'une sélection d'œuvres du Musée d'Ixelles qui s'expose en dehors de ses murs pendant sa rénovation. D'ici là, nous vous souhaitons un excellent été ! »

Les équipes de Banque Transatlantique Belgium

► PERFORMANCES DES INDICES (EN %)

En date du 29/06/2018	BEL 20	CAC 40	EuroStoxx 50	S&P500 (en \$)	Nikkei (en ¥)	Hang Seng (en HKD)
1 mois	-1,08	-2,11	-0,95	1,06	-0,24	-5,02
3 mois	-3,56	3,02	1,01	2,93	5,41	-3,78
Depuis le 01/01/2018	-6,49	0,21	-3,09	1,67	-2,02	-3,22
1 An	-2,02	3,28	-2,18	12,34	10,31	11,51
3 Ans	2,73	9,32	-2,11	32,11	10,91	11,51
5 Ans	47,26	42,38	30,47	69,23	63,08	39,19

Source Bloomberg

► POINT MACRO

La dérive des continents

Le trimestre s'achève en demi-teinte. Si les marchés actions européens et américains ont effacé une partie des pertes constatées à la fin du premier trimestre, ils demeurent - notamment en Europe - en territoire négatif depuis le début de l'année. Les écarts entre Etats se sont fortement resserrés, l'avènement d'une coalition improbable en Italie ayant supprimé l'essentiel de la belle surperformance de l'indice milanais constatée en début d'année. A de rares exceptions près, l'ensemble des compartiments du marché obligataire - souverain, crédit, haut rendement, etc. - termine également la période dans le rouge.

Effet d'aubaine

Aux Etats-Unis en revanche, les valeurs de la technologie supportent l'essentiel de la poursuite de la progression des indices actions. Pour un investisseur en euro, l'appréciation du billet vert constitue par ailleurs un bel effet d'aubaine.

Les pays émergents évoluent quant à eux en ordre dispersé. Fragilisés par le resserrement monétaire

américain en cours, certains ont connu une forte dépréciation de leur devise obligeant la banque centrale à intervenir dans le cas turc ou l'Etat à solliciter le FMI dans l'exemple argentin.

La synchronisation des cycles de croissance des principales zones économiques a vécu. Le cycle de hausse des taux enclenché aux Etats-Unis déstabilise à présent fortement les pays émergents et leurs multinationales lorsqu'ils ont émis une dette en dollar. La forte hausse du dollar augmente mécaniquement les coûts de remboursement des passifs. En outre, l'amélioration des rendements obligataires américains génère d'importants arbitrages de flux en faveur des emprunts d'Etat américain, au détriment de la dette obligataire émergente. Nous restons de ce fait prudents sur ces actifs, tant sur le crédit que sur les actions.

Croissance soutenue

Aux Etats-Unis, la croissance demeure soutenue et ne montre aucun signe de ralentissement notable. C'est la deuxième phase d'expansion la plus longue depuis la fin de la Deuxième Guerre Mondiale. La faiblesse de l'inflation et de l'augmentation des salaires

« La synchronisation des cycles de croissance des principales zones économiques a vécu »

permettent à la Réserve fédérale de resserrer ses taux avec modération. La transmission à la partie longue de la courbe tarde d'ailleurs à se manifester alors même que les taux à deux ans ont fortement remonté. Fort des fondamentaux de l'économie américaine, Donald Trump a renforcé son discours protectionniste au risque d'engager une guerre commerciale dangereuse. Les premières mesures de hausse des tarifs douaniers sont intervenues le 6 juillet. Elles sont encore faibles au regard des autres secteurs potentiellement concernés. Le durcissement du discours et l'élargissement possible du spectre des biens affectés intervenus lors de la dernière quinzaine de juin ont fortement poussé les indices en territoire baissier. Il est toutefois difficile d'estimer l'impact de l'escalade actuelle sur les actifs côtés. Elle s'inscrit à court terme dans la course à la victoire des « *Mid-Terms* » à l'automne.

Enjeu technologique

A plus long terme, il s'agit bel et bien d'une guerre ouverte contre les velléités chinoises de s'emparer du leadership sur les technologies et l'économie de demain. Nos investissements américains se concentrent, à ce jour, principalement sur les compartiments de la technologie et du commerce en ligne étant donné la multiplicité des acteurs dans ce pays. Sur le crédit, nous favorisons les « *Floating Rate Notes* » qui offrent une réévaluation trimestrielle de leur rémunération.

Les actions européennes présentent un potentiel d'appréciation important. Si le risque politique pèse sur les marchés, les sociétés elles-mêmes offrent encore de nombreux atouts : valorisations raisonnables, rendements élevés et structures d'endettement maîtrisées. La publication des résultats semestriels à partir de la mi-juillet et la trêve politique estivale offriront probablement aux investisseurs la possibilité de se recentrer sur les fondamentaux.

► ACTUALITÉS FISCALES FRANCO-BELGE

Réforme du droit successoral : un impact à ne pas négliger

C'est une petite révolution qui se prépare avec l'entrée en vigueur le 1er septembre prochain de la réforme du droit successoral. La modernisation des règles datant de l'époque napoléonienne était devenue indispensable. La mesure-phare de cette réforme concerne la quotité disponible qui sera fixée uniformément à 50% du patrimoine, quel que soit le nombre d'enfants. Les personnes résidant en Belgique auront dans le futur plus de liberté pour faire des dons à leurs petits-enfants, gratifier leur conjoint ou apporter leur soutien financier à une bonne œuvre sans risque de voir ces libéralités contestées ultérieurement par leurs enfants.

Au rapport !

Les règles sur le rapport civil des donations¹ ont également été refondues. Ainsi, seules les donations faites aux descendants seront à l'avenir rapportables. Le rapport n'existera plus pour ou envers le conjoint survivant, ce qui n'est pas forcément judicieux dans une optique de planification successorale. Faire une donation à son conjoint avec obligation de rapporter à la succession les biens donnés afin qu'ils soient partagés avec les enfants ne sera bientôt plus possible. C'était pourtant une solution bien pratique lorsque les enfants vivaient à l'étranger (on évitait ainsi l'impôt local sur la donation). La disparition du rapport en nature² et la généralisation du rapport en moins prenant³ nous semblent également regrettables car, en matière mobilière, le rapport en nature est la meilleure façon de remettre les héritiers sur pied d'égalité. Fort

heureusement, ces nouvelles règles ne s'appliqueront qu'aux donations postérieures au 31 août 2018.

Pacte successoral

La possibilité de conclure un pacte successoral global (avec tous ses enfants) ou ponctuel (avec certains d'entre eux) offre en revanche de nouvelles opportunités pour un planning successoral réussi. D'ici peu, il sera possible de convenir avec tous ses enfants, petits-enfants et beaux-enfants de la façon de partager sa succession en tenant compte des donations faites par le passé et en veillant à ce qu'un équilibre, aussi subjectif soit-il, soit maintenu entre ses différents héritiers. Cela ouvre la voie aux donations transgénérationnelles (saut de génération) à l'instar de ce qui se fait déjà en France. A noter que la signature d'un pacte successoral emporte renonciation définitive au droit de demander la réduction d'une donation ou d'en contester la valeur. C'est pourquoi ces pactes sont soumis à un formalisme très strict. Ils doivent faire l'objet d'un acte notarié et un délai de réflexion d'au moins un mois est prévu.

Des mesures à prendre

Cette importante réforme législative est l'occasion de revenir sur les dispositions que vous avez sans doute déjà prises pour votre succession. En particulier, si vous êtes Français résidant en Belgique, le choix de la loi applicable à votre succession est crucial. Prenez contact avec votre banquier privé afin de vous assurer que votre volonté sera bel et bien respectée malgré l'adoption des nouvelles règles successorales.

¹ Le rapport est le mécanisme permettant de rétablir l'égalité entre les héritiers lorsque certains ont bénéficié d'avances sur la succession et pas les autres

² Le rapport en nature consiste pour le donataire à partager avec ses cohéritiers ce qu'il a reçu du défunt

³ Le rapport en moins prenant consiste pour le donataire à puiser moins dans la succession pour compenser le fait que le défunt lui a déjà consenti une donation

BANQUE TRANSATLANTIQUE BELGIUM